

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM du Bassin de Vie d'Avignon

Numéro SIRET : **25840315300020**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE D'AVIGNON

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget SMBVA

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
p.16 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.21 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.23 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.25 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.26 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.28 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.29 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.30 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.32 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.33 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.34 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.35 A4 - Etat des provisions	X	
p.36 A5 - Etalement des provisions	X	
p.37 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.38 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.39 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.40 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.41 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.42 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
p.43 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.44 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.45 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.46 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.47 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.48 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.49 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.50 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.51 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.52 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		
p.53 C1 - Etat du personnel	X	
p.55 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.56 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.57 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.58 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.59 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.60 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.61 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 84092	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	BP 2019
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	312 262
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	98,50	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	180 652,82	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	632 919,22	603 347,46
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 29 571,76
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	632 919,22	632 919,22

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	250 270,75	209 000,20
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	12 480,00	37 500,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 16 250,55
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	262 750,75	262 750,75
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	895 669,97	895 669,97

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	109 551,48	0,00	107 710,00	107 710,00	107 710,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	210 510,00	0,00	211 491,87	211 491,87	211 491,87
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 400,00	0,00	140 400,00	140 400,00	140 400,00
Total des dépenses de gestion courante		460 461,48	0,00	459 601,87	459 601,87	459 601,87
66	Charges financières	9 840,18	0,00	7 006,05	7 006,05	7 006,05
67	Charges exceptionnelles	26 660,63	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		496 962,29	0,00	466 607,92	466 607,92	466 607,92
023	Virement à la section d'investissement (5)	6 639,73		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	156 648,26		166 311,30	166 311,30	166 311,30
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		163 287,99		166 311,30	166 311,30	166 311,30
TOTAL		660 250,28	0,00	632 919,22	632 919,22	632 919,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

632 919,22

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	569 342,28	0,00	571 439,46	571 439,46	571 439,46
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		569 342,28	0,00	571 439,46	571 439,46	571 439,46
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)	59 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		628 342,28	0,00	571 439,46	571 439,46	571 439,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	31 908,00		31 908,00	31 908,00	31 908,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		31 908,00		31 908,00	31 908,00	31 908,00
TOTAL		660 250,28	0,00	603 347,46	603 347,46	603 347,46

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

29 571,76

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

632 919,22

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	134 403,30
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	251 726,00	12 480,00	170 969,44	170 969,44	183 449,44
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		261 726,00	12 480,00	179 469,44	179 469,44	191 949,44
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	37 991,63	0,00	38 893,31	38 893,31	38 893,31
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		37 991,63	0,00	38 893,31	38 893,31	38 893,31
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		299 717,63	12 480,00	218 362,75	218 362,75	230 842,75
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	31 908,00		31 908,00	31 908,00	31 908,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		31 908,00		31 908,00	31 908,00	31 908,00
TOTAL		331 625,63	12 480,00	250 270,75	250 270,75	262 750,75

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 262 750,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	37 500,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		37 500,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	89 053,00	0,00	42 688,90	42 688,90	42 688,90
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		89 053,00	0,00	42 688,90	42 688,90	42 688,90
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		126 553,00	37 500,00	42 688,90	42 688,90	80 188,90
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	6 639,73		0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	156 648,26		166 311,30	166 311,30	166 311,30
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		163 287,99		166 311,30	166 311,30	166 311,30
TOTAL		289 840,99	37 500,00	209 000,20	209 000,20	246 500,20

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 16 250,55

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 262 750,75

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	134 403,30
--	-------------------

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	107 710,00		107 710,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	211 491,87		211 491,87
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 400,00		140 400,00
66	Charges financières	7 006,05	0,00	7 006,05
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	166 311,30	166 311,30
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	466 607,92	166 311,30	632 919,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

632 919,22

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 908,00	31 908,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	38 893,31	0,00	38 893,31
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	183 449,44	0,00	183 449,44
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 500,00	0,00	8 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	230 842,75	31 908,00	262 750,75

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

262 750,75

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	571 439,46		571 439,46
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	31 908,00	31 908,00
	Recettes de fonctionnement - Total	571 439,46	31 908,00	603 347,46

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

29 571,76

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

632 919,22

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	37 500,00	0,00	37 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		166 311,30	166 311,30
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	37 500,00	166 311,30	203 811,30

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

16 250,55

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

42 688,90

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

262 750,75

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	109 551,48	107 710,00	107 710,00
60612	Énergie - Électricité	1 200,00	1 200,00	1 200,00
60622	Carburants	2 000,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	300,00	300,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	600,00	600,00	600,00
6132	Locations immobilières	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		500,00	500,00
61551	Matériel roulant	725,00	750,00	750,00
61558	Autres biens mobiliers	25,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	12 100,00	12 000,00	12 000,00
6161	Assurance multirisques	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	500,00	500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	6 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	460,00	460,00	460,00
6226	Honoraires	7 000,00	22 000,00	22 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6256	Missions	3 400,00	2 500,00	2 500,00
6257	Réceptions	3 341,48	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	3 500,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6288	Autres services extérieurs		1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	210 510,00	211 491,87	211 491,87
6218	Autre personnel extérieur	3 500,00	3 272,64	3 272,64
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	76,23	76,23
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 500,00	1 333,91	1 333,91
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	300,00	251,51	251,51
64111	Rémunération principale	89 000,00	81 293,25	81 293,25
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 900,00	2 599,46	2 599,46
64118	Autres indemnités	62 500,00	64 918,59	64 918,59
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 000,00	12 684,65	12 684,65
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 900,00	26 836,63	26 836,63
6455	Cotisations pour assurance du personnel		350,00	350,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 600,00	1 800,00	1 800,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	400,00	400,00
64731	Versées directement		11 000,00	11 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	750,00	615,00	615,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	360,00	360,00	360,00
6488	Autres charges	3 200,00	3 200,00	3 200,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	140 400,00	140 400,00	140 400,00
6531	Indemnités	96 000,00	96 000,00	96 000,00
6532	Frais de mission	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	5 800,00	5 800,00	5 800,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	33 600,00	33 600,00	33 600,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		460 461,48	459 601,87	459 601,87
66	Charges financières (b)	9 840,18	7 006,05	7 006,05

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 580,91	6 251,02	6 251,02
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-240,73	-244,70	-244,70
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 500,00	999,73	999,73
67	Charges exceptionnelles (c)	26 660,63	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	26 660,63	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		496 962,29	466 607,92	466 607,92
023	Virement à la section d'investissement	6 639,73	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	156 648,26	166 311,30	166 311,30
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles:	156 648,26	166 311,30	166 311,30
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		163 287,99	166 311,30	166 311,30
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn.		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		163 287,99	166 311,30	166 311,30
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		660 250,28	632 919,22	632 919,22

+

RESTES A REALISER 2018 (11) 0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 632 919,22

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	719,43
Montant des ICNE de l'exercice N-1	964,13
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-244,70

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	569 342,28	571 439,46	571 439,46
74751	GFP de rattachement	569 342,28	571 439,46	571 439,46
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		569 342,28	571 439,46	571 439,46
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)	59 000,00	0,00	0,00
7815	Reprise des provisions pour risques et charges de fonction	59 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		628 342,28	571 439,46	571 439,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	31 908,00	31 908,00	31 908,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	31 908,00	31 908,00	31 908,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 908,00	31 908,00	31 908,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		660 250,28	603 347,46	603 347,46

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	29 571,76
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	632 919,22
---	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	251 726,00	170 969,44	170 969,44
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	173 000,00	153 000,00	153 000,00
2031	Frais d'études	41 226,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	35 000,00	15 469,44	15 469,44
2051	Concessions et droits similaires	2 500,00	2 500,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	8 500,00	8 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00	8 000,00	8 000,00
2184	Mobilier	1 500,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		261 726,00	179 469,44	179 469,44
16	Emprunts et dettes assimilées	37 991,63	38 893,31	38 893,31
1641	Emprunts en euros	37 991,63	38 893,31	38 893,31
Total des dépenses financières		37 991,63	38 893,31	38 893,31
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		299 717,63	218 362,75	218 362,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	31 908,00	31 908,00	31 908,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	31 908,00	31 908,00	31 908,00
13911	Etat et établissements nationaux	22 077,00	22 077,00	22 077,00
13912	Régions	7 917,00	7 917,00	7 917,00
13913	Départements	1 914,00	1 914,00	1 914,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		31 908,00	31 908,00	31 908,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		331 625,63	250 270,75	250 270,75

+

RESTES A REALISER 2018 (11)

12 480,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

262 750,75

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	37 500,00	0,00	0,00
1312	Régions	37 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	37 500,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	89 053,00	42 688,90	42 688,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	89 053,00	42 688,90	42 688,90
	Total des recettes financières	89 053,00	42 688,90	42 688,90
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	126 553,00	42 688,90	42 688,90
021	Virement de la section de fonctionnement	6 639,73	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	156 648,26	166 311,30	166 311,30
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	130 787,01	141 246,01	141 246,01
28031	Amortissements des frais d'études	15 972,00	19 963,00	19 963,00
28033	Amortissement de frais d'insertion	6 601,35	4 190,00	4 190,00
28051	Concessions et droits similaires	340,00	340,00	340,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 376,90	0,00	0,00
28184	Mobilier	571,00	572,29	572,29
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	163 287,99	166 311,30	166 311,30
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	163 287,99	166 311,30	166 311,30
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	289 840,99	209 000,20	209 000,20

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	37 500,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	16 250,55
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	262 750,75

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00 ^b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat' publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	0,00	262 750,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 750,75
	Dépenses réelles	0,00	230 842,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 842,75
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	38 893,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 893,31
1641	Emprunts en euros	0,00	38 893,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 893,31
20	Immobilisations incorporelles	0,00	183 449,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 449,44
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
2031	Frais d'études	0,00	12 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 480,00
2033	Frais d'insertion	0,00	15 469,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 469,44
2051	Concessions et droits similaires	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	Dépenses d'ordre	0,00	31 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 908,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	31 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 908,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	22 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 077,00
13912	Régions	0,00	7 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 917,00
13913	Départements	0,00	1 914,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 914,00
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	58 939,45	203 811,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 750,75
	Recettes réelles	58 939,45	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 439,45
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	16 250,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 250,55
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 250,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 250,55
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 688,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 688,90
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	42 688,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 688,90
13	Subventions d'investissement	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
1312	Régions	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
	Recettes d'ordre	0,00	166 311,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 311,30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	166 311,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 311,30

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

		IV	
		A1	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation c	0,00	141 246,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 246,01
28031	Amortissements des frais d'études	0,00	19 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 963,00
28033	Amortissement de frais d'insertion	0,00	4 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 190,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340,00
28184	Mobilier	0,00	572,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	572,29

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		FONCTIONNEMENT												
Total dépenses de fonctionnement		0,00	632 919,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	632 919,22
Dépenses réelles		0,00	466 607,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 607,92
011	Charges à caractère général	0,00	107 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 710,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
60622	Carburants	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6064	Fournitures administratives	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6132	Locations immobilières	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61551	Matériel roulant	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6156	Maintenance	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6161	Assurance multirisques	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460,00
6226	Honoraires	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6238	Divers	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6265	Missions	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	211 491,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 491,87
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 272,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 272,64
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	76,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76,23
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	1 333,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 333,91
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	251,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251,51
64111	Rémunération principale	0,00	81 293,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 293,25
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	2 599,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 599,46
64118	Autres indemnités	0,00	64 918,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 918,59
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	12 684,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 684,65
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	26 836,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 836,63
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
64731	Versées directement	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	615,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
6488	Autres charges	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	140 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 400,00
6531	Indemnités	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
6532	Frais de mission	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges ter	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autre	0,00	33 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 600,00
66	Charges financières	0,00	7 006,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 006,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	6 251,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 251,02
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	-244,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-244,70
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	999,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	999,73
	Dépenses d'ordre	0,00	166 311,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 311,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	166 311,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 311,30
6611	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	0,00	166 311,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 311,30
	RECETTES												
	Total recettes de fonctionnement	29 571,76	603 347,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	632 919,22

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Recettes réelles	29 571,76	571 439,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	601 011,22
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	29 571,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 571,76
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	29 571,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 571,76
74	Dotations, subventions et participations	0,00	571 439,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	571 439,46
74751	GFP de rattachement	0,00	571 439,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	571 439,46
	Recettes d'ordre	0,00	31 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 908,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	31 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 908,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00	31 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 908,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	632 919,22	632 919,22
Dépenses de l'exercice	0,00	632 919,22	632 919,22
011 Charges à caractère général	0,00	107 710,00	107 710,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	211 491,87	211 491,87
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	166 311,30	166 311,30
65 Autres charges de gestion courante	0,00	140 400,00	140 400,00
66 Charges financières	0,00	7 006,05	7 006,05
RECETTES TOTALES (2)	29 571,76	603 347,46	632 919,22
Recettes de l'exercice	0,00	603 347,46	603 347,46
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	31 908,00	31 908,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	571 439,46	571 439,46
Restes à réaliser - reports	29 571,76	0,00	29 571,76
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	29 571,76	0,00	29 571,76

Sous-fonction 02

CHAPITRES	020 Administration générale de la collectivité
DEPENSES TOTALES (2)	632 919,22
Dépenses de l'exercice	632 919,22
011 Charges à caractère général	107 710,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	211 491,87
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 311,30
65 Autres charges de gestion courante	140 400,00
66 Charges financières	7 006,05
RECETTES TOTALES (2)	603 347,46
Recettes de l'exercice	603 347,46
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 908,00
74 Dotations, subventions et participation	571 439,46

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la collectivité	
Restes à réaliser - reports	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondront à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	0,00	262 750,75	262 750,75
Dépenses de l'exercice	0,00	250 270,75	250 270,75
Non individualisées en opérations	0,00	250 270,75	250 270,75
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	31 908,00	31 908,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	38 893,31	38 893,31
20 Immobilisations incorporelles	0,00	170 969,44	170 969,44
21 Immobilisations corporelles	0,00	8 500,00	8 500,00
Restes à réaliser - reports	0,00	12 480,00	12 480,00
Non individualisées en opérations	0,00	12 480,00	12 480,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	12 480,00	12 480,00
RECETTES TOTALES (2)	58 939,45	203 811,30	262 750,75
Recettes de l'exercice	42 688,90	166 311,30	209 000,20
Non affectées aux opérations	42 688,90	166 311,30	209 000,20
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00	166 311,30	166 311,30
10 Dotations, fonds divers et réserves	42 688,90	0,00	42 688,90
Restes à réaliser - reports	16 250,55	37 500,00	53 750,55
Non affectées aux opérations	16 250,55	37 500,00	53 750,55
001 Solde d'exécution de la section d'investis	16 250,55	0,00	16 250,55
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	37 500,00	37 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

	IV
	A1.2

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale de la	
	262 750,75
DEPENSES TOTALES (2)	250 270,75
Dépenses de l'exercice	250 270,75
Non individualisées en opérations	250 270,75
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	31 908,00
16 Emprunts et dettes assimilées	38 893,31
20 Immobilisations incorporelles	170 969,44
21 Immobilisations corporelles	8 500,00
Restes à réaliser - reports	12 480,00
Non individualisées en opérations	12 480,00
20 Immobilisations incorporelles	12 480,00
RECETTES TOTALES (2)	203 811,30
Recettes de l'exercice	166 311,30
Non affectées aux opérations	166 311,30
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	166 311,30
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
Restes à réaliser - reports	37 500,00
Non affectées aux opérations	37 500,00
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	37 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
		Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers																
(Total)																
1641 Emprunts en euros (total)																
18335/001/000																
A29110TQ		SA SOCIETE GENERALE	09/11/2010		09/10/2011	407 500,00										
A29120W6		Société Anonyme CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	28/12/2011		25/06/2012	407 500,00	F		3.39	3.27807		S	X	N		A-1
A29130JK		Société Anonyme CAISSE D'EPARGNE ET PREVOYANCE	20/12/2012		25/05/2013	120 000,00	F		4.57	4.67893		T	P	N		A-1
Total général																

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		180 652,85						38 893,31	6 251,02	0,00	719,43
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		180 652,85						38 893,31	6 251,02	0,00	719,43
18335/001/000		0,00		25 263,15	1,75	F		3,27807		12 631,58	749,08	0,00	99,09
A29110TQ	N	0,00		53 771,30	8,17	F		4,67893		5 496,14	2 364,06	0,00	36,77
A29120W6	N	0,00		47 966,47	4,08	F		3,62178		10 653,94	1 544,42	0,00	130,97
A29130JK	N	0,00		53 651,93	4,58	F		2,97		10 111,65	1 593,46	0,00	452,60
Total général		0,00		180 652,85						38 893,31	6 251,02	0,00	719,43

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	4				
	Montant en euros	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros	180 652,85				
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 160,00€			22/11/2004
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	22/11/2004
Linéaire	2031 Frais d'études	5	22/11/2004
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	22/11/2004
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	10	22/11/2004
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	22/11/2004
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	22/11/2004
Linéaire	2184 Mobilier	10	22/11/2004
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	5	22/11/2004
Linéaire	2033 Frais d'insertion	5	12/12/2008

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		70 801,31	70 801,31
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		38 893,31	38 893,31
1641	Emprunts en euros	38 893,31	38 893,31
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		31 908,00	31 908,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	31 908,00	31 908,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	70 801,31	12 480,00	D001 0,00	83 281,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		166 311,30	III 166 311,30
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		166 311,30	166 311,30
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	141 246,01	141 246,01
28031	Amortissements des frais d'études	19 963,00	19 963,00
28033	Amortissement de frais d'insertion	4 190,00	4 190,00
28051	Concessions et droits similaires	340,00	340,00
28184	Mobilier	572,29	572,29
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	166 311,30	37 500,00	16 250,55	42 688,90	262 750,75

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	83 281,31
Ressources propres disponibles	IV	262 750,75
Solde	V = IV - II (6)	+ 179 469,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)		RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Article (2)	Libellé (2)	
			Recettes issues de la TEOM	
			Dotations et participations reçues	
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00	Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

84092 Code INSEE	SM du Bassin de Vie d'Avignon Budget SMBVA	BP	2019
---------------------	---	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	IV A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	45 144,33
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	45 144,33
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	571 439,46

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	7,90%
---	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 4511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP	2019
---	----	------

IV - ANNEXES	
IV	B1.4
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP	2019
---	----	------

IV - ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3	0	3	3	0	3
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Directeur Territorial	A	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Territorial Principal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Administratif	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	0	3	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

SM du Bassin de Vie d'Avignon - 84 - Budget SMBVA	BP 2019
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Le Pontet, le 25/03/2019
Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Le Pontet, le 25/03/2019

Les membres du Comité syndical,

Nombre de membres en exercice :	48
Nombre de membres présents :	26
Nombre de suffrages exprimés :	26
VOTES : Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation : 15/03/2019

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 01/04/2019 et de la publication le 01/04/2019.

A Le Pontet, le 01/04/2019



**Syndicat Mixte
 pour le SCoT du
 Bassin de Vie
 d'Avignon**

Budget Primitif 2019 - Arrêté Signatures

Nombre de membres en exercice : 48
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 26

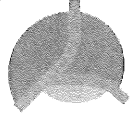
VOTES : Pour : 26
 Contre : 1
 Abstentions : 1

Date de convocation : 15 Mars 2019

Présenté par Monsieur Christian RANDOULET, Président, et délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session de Comité Syndical, A Le Pontet, le 25 Mars 2019



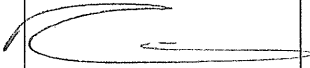



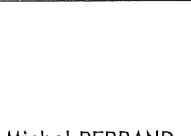
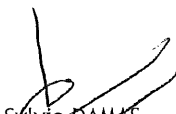


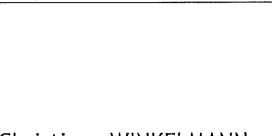
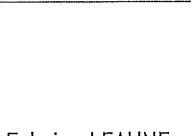



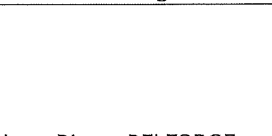
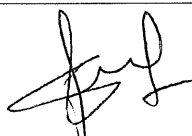

Les membres de l'assemblée délibérante,

 Cécile HELLE - Avignon	 André CASTELLI - Avignon	 Christian ROCCI - Avignon	 Renée JULIEN - Caumont-sur-Durance	 Guy MOUREAU - Entraigues sur la Sorgue
 Daniel BELLEGARDE - Jonquerettes	 Joris HEBRARD - Le Pontet	 Jean-Louis COSTA - Le Pontet	 Christian RANDOULET - Les Angles	 Joël GRANIER - Morières-lès-Avignon
 Michel BOLEA - Morières-lès-Avignon	 André ROCHE - Pujaut	 Patrick SANDEVOIR - Rochefort du Gard	 Patrick MANETTI - Roquemaure	 Serge MALEN - St-Saturnin-lès-Avignon
 Jacques DEMANSE - Sauveterre	 Georges BEL - Saze	 Joël GUIN - Vedène	 Michel DOUCENDE - Vedène	 Michel PONCE - Velleron
 Xavier BELLEVILLE - Villeneuve lez Avignon	 Michel ULLMANN - Villeneuve lez Avignon	 Didier CHARLUT - Caderousse	 Claude AVRIL - Châteauneuf du Pape	 Jean-Pierre FENOUIL - Courthézon
 Nicolas PAGET - Courthézon	 Louis BISCARRAT - Jonquières	 Jacques BOMPARD - Orange	 Jean-Pierre PASERO - Orange	 Xavier MARQUOT - Orange



**Syndicat Mixte
 pour le SCOT du
 Bassin de Vie
 d'Avignon**

Budget Primitif 2019 - Arrêté Signatures

 Catherine GASPA - Orange	 Christian GROS - Monteux	 Michel TERRISSE - Althen des Paluds	 Françoise LAFAURE - Pernes les Fontaines	 Michel MUS - Monteux
 Stéphane GARCIA - Sorgues	 Michel PERRAND - Bédarrides	 Sylvie DAMAS - Bédarrides	 Jacques GRAU - Sorgues	 Evelyne ESPENON - Monteux
 Christine WINKELMANN - Camaret-sur-Aigues	 Fabrice LEAUNE - Lagarde-Paréol	 Louis DRIEY - Piolenc	 Pascal CROZET - Sainte Cécile Les Vignes	 Marc GABRIEL - Sérignan du Comtat
 Jean-Pierre DELFORGE - Travaillan	 Joseph SAURA - Uchaux	 Florence GOURLOT - Violès		

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture de Vaucluse

Le : *le Pontet* et de la publication le : 01/04/2019
 A *le Pontet* le 01/04/2019

Le Président, Christian RANDOULET

